



Publié le : 24 JUIN 2021 Certifié exécutoire, Le Maire,	 P Le Maire par délégation  Alexandre TELLO	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 24 JUIN 2021
---	--	---

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES
Réf : iv - n° 2021 - 454

JURIDIQUE - Responsabilité civile - Dommages sur véhicule de Mme Emily VALETTE - Sinistre du 8 juin 2021
Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2020, rendue exécutoire, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

VU le litige survenu le 8 juin 2021, pour lequel la responsabilité civile de la Commune a été engagée,

VU le préjudice dont le montant est inférieur à celui de la franchise appliquée par notre assurance responsabilité civile, la PNAS qui n'interviendra donc pas,

VU la réclamation présentée par Madame Emily VALETTE, tiers lésé,

D E C I D E

ARTICLE 1 : d'arrêter le montant de l'indemnité due à Mme Emily VALETTE la somme de 73,50 € TTC (soixante et treize euros cinquante centimes) en réparation du préjudice subi,

ARTICLE 2 : de régler cette somme au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

24 JUIN 2021

Robert MENARD
Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe au Maire
Laurence RULLI

